

FORMULAIRE D'ABONNEMENT



LES SOLUTIONS VÉLIGO, LE CHOIX DE LA QUALITÉ

Véligo est un service de stationnement fermé des vélos proche des gares et stations. Ces espaces vous permettent d'emprunter vos vélos régulièrement pour vous rendre à la gare.

	Abri (ouvert)	Espace collectif (fermé)
Proximité de la gare ou de la station (70 mètres maximum)	✓	✓
Capacité d'accueil minimale	20 places	40 places
Espaces sécurisés avec des arceaux permettant d'accrocher le cadre et les roues des vélos pour plus de sécurité	✓	✓
Espaces abrités, propres et bien éclairés (fonctionnement avec des détecteurs de présence, sensibles à la luminosité extérieure et qui ne génèrent aucun gaspillage d'énergie)	✓	✓
Accès avec la carte Navigo (abonnement annuel payant)		✓
Vidéo-protection		✓

Des espaces vélos fermés

Le service est ouvert à tous les voyageurs des transports en commun franciliens détenteurs d'une carte Navigo.

Pour plus de sécurité, les abris SNCF Transilien sont vidéoprotégés. Vous pouvez contacter le service client de 07h00 à 20h00 au numéro suivant : **01 71 250 650**.

Tarif de 20 euros pour un abonnement annuel.

Réservez votre place sans tarder : le nombre de places étant limité, les emplacements seront attribués au fur et à mesure de la réception des demandes.

Règle à respecter

Le voyageur doit veiller à la mise en sécurité de son vélo en l'accrochant de préférence avec un bon cadenas ou tout autre moyen de sécurisation (chaîne en "U" par exemple).

Attention : pour des raisons de sécurité notamment avec le plan Vigipirate, les espaces Véligo n'intègrent pas de casier pour stocker vos effets personnels.

Relation Clientèle SNCF Transilien
Centre de Gestion Véligo
94207 IVRY Cedex

À retourner complété, daté, signé et accompagné des pièces justificatives à l'adresse suivante :

Conditions Spécifiques d'Accès et d'Utilisation du service de stationnement de vélo en abris collectifs

Article 1 : Le service

Le service Véligo, proposé par la SNCF, la Région Île-de-France et le STIF est destiné à l'ensemble des abonnés Transilien détenteurs d'un Passe Navigo. C'est un service payant (20€an) de mise à disposition d'un emplacement de stationnement vélos dans un abri fermé, situé dans la gare de départ ou d'arrivée de l'abonné.

Seuls les bicyclettes, tandems et vélos à assistance sont autorisés. Les véhicules motorisés sont formellement interdits.

L'abri vélo est accessible **7j/7, 24h/24**.

L'accès au service est accordé dans la limite des emplacements disponibles.

Article 2 : Modalités d'inscription

Ce service est disponible sous réserve d'acceptation du dossier par la SNCF. Il est proposé en formule annuelle et correspond à la réservation d'une place de stationnement dans une consigne donnée pour une durée de un an, à compter de la confirmation d'inscription jusqu'au 31 du mois M+12. Les dossiers d'inscription sont disponibles en téléchargement sur le site **transilien.com** (rubrique Transilien+ vélo), en gare proposant le service Véligo SNCF ou auprès du Centre de Gestion Véligo SNCF au **01 71 250 650** (prix d'un appel local).

Quelque soit le mode choisi, le client doit compléter et retourner un exemplaire signé au gestionnaire du service :

Relation Clientèle SNCF Transilien
Centre de Gestion Véligo
94207 IVRY cedex

Le gestionnaire du service enregistre les demandes par ordre d'arrivée. Il avise le client de son inscription par courriel. Dès que toutes les places sont attribuées, une liste d'attente est constituée et les demandes enregistrées par ordre d'arrivée.

Les chèques reçus pour les abris déjà complets sont retournés à l'envoyeur. Le délai maximum de traitement de la demande est de 72 heures ouvrables dès réception du dossier complet.

Article 3 : Responsabilité de l'utilisateur

Le service est strictement personnel et en aucun cas cessible. Pour accéder à l'abri, le client doit obligatoirement faire lire son Passe Navigo sur le lecteur à chaque entrée.

Le client doit veiller à la mise en sécurité de son vélo en l'accrochant avec un cadenas ou tout autre moyen de sécurisation (en « U », chaîne). Il doit également s'assurer :

- Qu'il n'encombre pas l'entrée et l'allée centrale.
- Que le module de stationnement est correctement remonté après dépose du vélo sur un rail mobile de niveau supérieur.
- Que la porte de la consigne est correctement refermée çà chaque sortie de l'abri.
- Que son vélo ne reste pas stationné plus de 12 jours consécutifs sans utilisation.
- Qu'il ne laisse pas d'objet ou colis dans l'abri.
- Refuser l'accès à l'abri à toute personne non abonnée au service.
- Ne pas stationner de vélo avec siège enfant sur les racks du bas.

Toute anomalie liée à l'usage de la carte d'accès ou de l'abri vélo doit être signalée immédiatement par le client à la gare ou au Centre de Gestion Véligo SNCF.

Le client s'engage à utiliser l'abri collectif avec civisme en laissant les lieux

propres et en respectant les autres usagers.

Le client reste seul responsable vis-à-vis des autres usagers et de la SNCF, des dégâts qu'il pourrait occasionner directement ou indirectement avec son véhicule à deux roues.

Le client certifie qu'il est titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile.

Article 4 : Responsabilité de la SNCF

La SNCF et ses prestataires se réservent le droit de refuser ou de désactiver l'accès au service à tout moment, en cas de manquement aux présentes conditions. De même, la SNCF se réserve le droit d'exclure tout client qui se serait rendu coupable d'acte de malveillance.

La SNCF peut procéder à des vérifications entre le nombre d'abonnements ouverts et le nombre d'emplacements utilisés.

SNCF se réserve le droit de mettre en œuvre toutes les voies de droit en vue de l'enlèvement et/ou la vente de tout vélo stationné sans autorisation valable. Cette disposition sera mise en œuvre à la charge et aux risques de l'utilisateur, en ce compris les frais liés à la destruction des moyens de sécurisation du bien.

La SNCF s'engage à mettre tout en œuvre en cas de dysfonctionnement du système et à intervenir au plus vite afin de pallier toutes formes de dégradations.

Néanmoins le client doit prendre acte du fait que la SNCF gestionnaire du service, n'est pas le fabricant de l'abri-vélo et, qu'à ce titre, elle ne peut être tenue responsable, au sens de la réglementation applicable, des vices liés à la fabrication et au fonctionnement de la consigne collective.

SNCF décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation des biens.

SNCF n'entend aucunement assumer la responsabilité du dépositaire, elle n'assume aucune obligation de garde ou de surveillance des biens.

Article 5 : Résiliation

La résiliation peut intervenir sur l'initiative de la SNCF en cas de manquements constatés au règlement d'utilisation de la consigne. Le client résilié sera informé par courrier recommandé avec AR.

La résiliation sera effective dans un délai de préavis de 72h à compter de la date de réception de l'accusé de réception.

Quelque soit le motif de résiliation, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 : Confidentialité des données

La SNCF et ses prestataires s'engagent à respecter la réglementation en vigueur en matière de traitement et stockage des données personnelles et confidentielles, notamment la loi n°78-17 du 16 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Conformément aux articles 39 et suivants de cette loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant rectification ou suppression des informations la concernant, en écrivant à l'adresse du centre de gestion :

Relation Clientèle SNCF Transilien
Centre de Gestion Véligo
94207 IVRY Cedex

Article 7 : Règlement des litiges

Les litiges relatifs aux présentes dispositions seront soumis à la loi française. En cas de litige ne pouvant se solder à l'amiable, l'affaire sera portée devant la juridiction compétente.

FORMULAIRE D'ABONNEMENT VÉLIGO SNCF

Première demande Demande de renouvellement de l'abonnement

Vos coordonnées :

Madame Mademoiselle Monsieur

Né(e) le :/...../.....

Nom* : Prénom* :

App/Bât/Résidence* :

N° et voie* :

Code Postal* : BP, lieu dit* :

Ville* :

Téléphone* fixe : ou mobile :

Courriel* :

La gare de votre Véligo* :

Numéro à 10 chiffres situé au dos du passe (à reporter impérativement)

.....

Votre titre de transport* :

Navigo personnalisé Semaine Mois Annuel

Navigo Découverte Semaine Mois

Forfait Imagin'R

Forfait Solidarité Transport Semaine Mois Annuel

(* Ces informations sont obligatoires. Le courriel et le numéro de téléphone sont destinés à la gestion de notre clientèle (confirmation d'abonnement...). Ils permettent également à la SNCF de vous communiquer ses offres commerciales ou promotionnelles par voie électronique. Les destinataires de ces informations sont les personnes habilitées de la SNCF ou des prestataires agréés par la SNCF. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données vous concernant.

Votre Véhicule 2 roues :

Bicyclette

Vélo à assistance électrique

Tandem

Abonnement valable 1 an.

Prix de 20 euros TTC à régler par chèque à l'ordre de SNCF Transilien.

Rappel des pièces justificatives à fournir :

Photocopie du titre de transport Formulaire d'abonnement rempli, Règlement de la cotisation d'adhésion

Date et signature du titulaire du Passe Navigo (ou son représentant légal si l'abonné est mineur) précédées de la mention « J'ai pris connaissance des Conditions Spécifiques d'Accès et d'Utilisation du service de stationnement de vélo en abris collectifs et m'engage à les respecter ».

.....
.....
.....
.....

Date et signature :

(précédées de la mention obligatoire à reporter ci-dessus)

...../...../.....

Si je ne souhaite pas que la SNCF utilise mes coordonnées pour recevoir des informations commerciales, je coche la case.